



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Rapport du Groupe de la planification stratégique

Point 8.1 de l'ordre du jour

Document établi par le Vice-Président de la CMP

John Greifer, Vice-Président de la CMP

1. En raison de la pandémie et des restrictions liées aux voyages et aux réunions qui en découlent, le Groupe de la planification stratégique (ci-après, le Groupe) s'est réuni en ligne les 19 et 21 octobre 2021. Malgré la modification des modalités de réunion, l'événement a attiré un nombre sans précédent d'organisations nationales et régionales de la protection des végétaux (ONPV et ORPV). Au total, 64 parties contractantes y ont assisté.

2. Grâce à la tenue en ligne de la réunion, toutes les ONPV ont pu faire participer davantage de membres de leur personnel afin qu'ils puissent observer les débats et prendre connaissance des travaux actuellement menés par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). À mon sens, il s'agissait là d'une expérience enrichissante pour les membres les plus récents et les plus jeunes du personnel de nos différentes ONPV, lesquels seront peut-être un jour amenés à travailler davantage sur les questions intéressant la CIPV.

3. Je ne présenterai pas un résumé de toutes les questions traitées lors de la réunion, puisqu'un rapport détaillé de celle-ci a été publié et peut être consulté par toutes les personnes qui le souhaitent. Cependant, je mettrai en évidence certaines questions qui ont été abordées par le Groupe et qui revêtent une importance stratégique.

4. Tout d'abord, il importe de souligner que le Groupe demeure une instance primordiale qui permet de contribuer à la réalisation des principaux objectifs de la CIPV, de débattre de questions émergentes concernant les politiques phytosanitaires, d'expérimenter et de diffuser des idées nouvelles, et d'élaborer des recommandations et des approches stratégiques que la CMP pourra prendre en compte pour traiter les problèmes et défis majeurs auxquels les acteurs de la santé des végétaux sont confrontés.

5. Ainsi, la réunion du Groupe s'articulait autour de trois volets:

- 1) examen de la mise en œuvre du Cadre stratégique, notamment des plans opérationnels en cours d'élaboration pour chaque élément du Programme de développement;
- 2) examen d'autres grandes questions phytosanitaires émergentes, que les parties contractantes souhaitaient présenter au Groupe pour qu'il puisse en débattre de manière approfondie;
- 3) présentation par le secrétariat de questions qui, selon lui, méritaient de faire l'objet d'une analyse stratégique et d'échanges de vues au sein du Groupe.

6. S'agissant du Cadre stratégique, M. Peter Thomson a présenté au Groupe des informations actualisées sur les travaux du Groupe de réflexion sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV. En sa qualité de Président, M. Thomson a évoqué certains de ces éléments, ainsi que la structure générale d'un plan de mise en œuvre exhaustif et de la feuille de route associée. Il a toutefois indiqué qu'il faudrait davantage de temps pour élaborer ce plan, compte tenu du fait que ce travail nécessitait des contributions du secrétariat ainsi que des précisions sur le plan opérationnel de la part des différents groupes de réflexion qui travaillent sur des éléments spécifiques du Programme de développement. Il a été convenu que l'objectif serait de présenter une proposition de plan de mise en œuvre du Cadre stratégique à la CMP, pour approbation, à sa dix-septième session (2023).

7. Si le Groupe de la planification stratégique a souscrit à la ligne de conduite adoptée pour l'élaboration du plan de mise en œuvre, il a toutefois réitéré certains aspects clés qui doivent orienter la préparation du projet de plan. Il s'agit notamment d'échelonner et de hiérarchiser la mise en œuvre des éléments du Programme de développement pour ne pas imposer une charge trop lourde au secrétariat, ainsi que d'établir des indications concernant le recensement des ressources disponibles et des organisations et entités partenaires éventuellement disposées à apporter leur appui pour soutenir et financer la mise en œuvre de certains éléments du Programme de développement. Nous tenons à remercier M. Thomson, ainsi que le Groupe de réflexion, pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent.

8. En ce qui concerne certaines questions particulières qui ont été abordées, je mettrai l'accent sur quelques sujets qui revêtent un caractère prioritaire pour la CMP.

9. **Apparition de foyers d'organismes nuisibles et intervention en pareil cas:** M^{me} Mireille Marcotte, Présidente du Groupe de réflexion sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, a présenté les réflexions en cours et les propositions qui en découlent, notamment la création d'un nouvel organe permanent dont le rôle serait de superviser un système d'alerte et d'intervention ainsi que la création d'un fonds d'affectation spéciale d'urgence destiné aux interventions d'urgence pour la lutte contre les organismes nuisibles. Certains membres du Groupe de la planification stratégique ont fait part de leurs inquiétudes quant au fait que la CIPV devienne trop impliquée dans les activités opérationnelles sur le terrain, notamment pour ce qui est des actions de lutte ou d'éradication. Certains d'entre eux ont à nouveau proposé que les interventions soient menées par la FAO, les ORPV et, éventuellement, d'autres organisations pertinentes. Aussi, plutôt qu'un nouvel organe subsidiaire, certains membres ont suggéré qu'il soit envisagé, à un stade ultérieur, de créer un «groupe directeur», lequel pourrait élaborer des plans précis d'alerte ou d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles (comprenant un volet sur les ressources nécessaires), dont il pourrait par la suite se servir pour mobiliser d'éventuelles organisations donatrices. Les réactions et les commentaires des membres du Groupe de la planification stratégique ont été transmis au Groupe de réflexion afin qu'il révise ses propositions préliminaires en vue de les présenter à la CMP.

10. **Changement climatique:** M. Christopher Dale, Président du Groupe de réflexion sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, a présenté un compte rendu au Groupe de la planification stratégique. Il a fait le point sur les premières réunions du Groupe de réflexion et fait remarquer qu'il était trop tôt pour tenir des discussions de fond au sein du Groupe de la planification stratégique. Ce dernier a toutefois été heureux de constater que les travaux sur le

changement climatique étaient en bonne voie et qu'un projet de plan d'action serait élaboré à temps pour être examiné par la CMP à sa seizième session (2022).

11. **Conteneurs maritimes:** M. Greg Wolff, Président de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, a informé le Groupe de la planification stratégique de propositions relatives à la création d'un groupe de réflexion, qui succéderait à l'Équipe spéciale, ainsi qu'à la planification d'un atelier international pour fin 2022. Un comité chargé d'organiser l'atelier a été créé pour entamer la préparation de l'événement. L'atelier vise à tirer des enseignements de l'expérience des participants et à formuler des recommandations à l'intention de la CMP concernant des solutions et des approches à long terme en matière de gestion des menaces phytosanitaires liées aux conteneurs maritimes. Le Groupe de la planification stratégique a examiné le mandat du groupe de réflexion qui serait créé et a formulé des observations sur différents aspects, notamment les échéanciers, l'expertise nécessaire, la participation du secteur, les connaissances requises en matière d'évaluation et de gestion des risques, et la prise en compte de nouveaux problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement. Par la suite, la CMP examinera, à sa seizième session (2022), la proposition de création du groupe de réflexion; si elle donne son approbation, ce groupe poursuivra les travaux sur les conteneurs maritimes dans le cadre d'un atelier international et proposera une solution ou une approche à long terme pour relever le défi que posent les conteneurs maritimes à l'échelle mondiale.

12. **ePhyto:** le secrétariat de la CIPV a informé le Groupe de la planification stratégique qu'un appel à candidatures d'experts avait été lancé pour le nouveau Groupe de réflexion sur le financement durable de la solution ePhyto. Étant donné que le Groupe de réflexion ne s'était pas encore réuni, il était trop tôt pour engager des échanges de fond sur les stratégies de financement de la solution ePhyto lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique.

13. **Approche «Une seule santé»:** le secrétariat a fait le point sur les échanges relatifs à l'approche «Une seule santé» au sein de la FAO et sur les actions menées pour que l'aspect lié à la santé des végétaux conserve sa place dans ces débats. Le Groupe de la planification stratégique a examiné trois documents présentés par ses membres sur le sujet. Il est convenu que la santé des végétaux contribuait directement à des questions telles que la santé environnementale, la sécurité alimentaire et la nutrition. De manière générale, le Groupe est convenu de ce qui suit: 1) il existe une interdépendance entre la santé des végétaux et celle des êtres humains et de l'environnement; 2) la CIPV a déjà directement contribué à l'approche «Une seule santé» et continuera de le faire; 3) le secrétariat de la CIPV doit être présent à la table des discussions au sein de la FAO pour suivre la planification et les échanges relatifs à l'approche «Une seule santé» qui ont actuellement lieu et en rendre compte, ainsi que pour promouvoir les travaux de la CIPV et leur pertinence; 4) nous avons un rôle limité dans l'approche «Une seule santé», puisqu'elle est, à l'heure actuelle, définie par les responsables des services de santé publique et des services vétérinaires essentiellement dans une perspective axée sur les zoonoses. Globalement, il m'a semblé, en tant que Président, que le Groupe de la planification stratégique demeurait réservé quant à l'idée de se lancer tête baissée dans le concept «Une seule santé».

14. **Règlement des différends:** le Groupe de la planification stratégique a examiné et approuvé la version révisée de la procédure de règlement des différends. Celle-ci comportait quelques incohérences internes, qui ont été clarifiées et corrigées par le Bureau juridique de la FAO. La procédure révisée sera présentée à la seizième session de la CMP (2022) pour approbation. Un changement important, suggéré par certains membres du Groupe, consistait à confier la supervision de la procédure de règlement des différends non plus au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, mais au Bureau de la CMP. Le Groupe est convenu que les activités de «prévention des différends» devraient rester du ressort du Comité susmentionné dans une démarche axée sur la formation (par exemple, élaboration de documents d'orientation visant à renforcer la compréhension et les capacités des parties contractantes en matière de mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires et ainsi éviter la survenue de différends). Toutefois, le Groupe est convenu que la procédure de règlement des différends devrait être confiée au Bureau, lequel serait en mesure de débattre des modalités pratiques s'agissant de déterminer qui fournira l'assistance requise et de quelle manière dans le cas où des parties solliciteraient le secrétariat de la CIPV pour examiner les services et les options disponibles pour

résoudre des différends liés à des questions phytosanitaires (médiation, arbitrage, bons offices, groupe d'expert, etc.).

15. **Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP):** l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déposé un document dans lequel les deux pays proposent que l'on mette au point une version simplifiée et facile à utiliser de l'outil ECP. D'autres pays ont soutenu cette proposition. La version actuelle de l'outil est très complète et doit être administrée par un facilitateur ECP qualifié, ce qui nécessite un investissement important en temps et en argent. Le Groupe de la planification stratégique a demandé au secrétariat de faire le point avec l'Australie afin de veiller à ce que le cadre de référence de l'évaluation en cours portant sur l'outil ECP tienne compte des suggestions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande concernant une version simplifiée de l'outil.

16. Le Groupe de la planification stratégique a examiné plusieurs autres questions en plus de celles mentionnées ci-dessus. Vous trouverez un compte rendu de ces discussions dans le rapport officiel de la réunion.

17. À l'avenir, je suis convaincu que nous devons continuer à considérer le Groupe de la planification stratégique comme un moyen de soumettre notre nouveau Cadre stratégique à un examen régulier, de veiller à ce que nous prenions les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les priorités de ce plan stratégique, et de donner l'espace et le temps nécessaires aux membres pour qu'ils puissent recenser et soulever d'autres questions ou défis émergents nécessitant un examen approfondi et une intervention stratégique de la part de la communauté de la CIPV.

18. Dans ce contexte, nous devons rester attentifs aux ressources requises pour la gamme d'activités, de services et de produits que nous souhaitons développer et proposer en tant que membres de la communauté de la CIPV. Les ressources du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires sont limitées. Le Groupe de la planification stratégique constitue une enceinte importante permettant de débattre de nos priorités collectives et de rechercher un consensus sur la meilleure façon de répartir les fonds limités de la CMP. La question récurrente des ressources témoigne d'une dépendance croissante à l'égard des contributions volontaires pour financer et faire progresser plusieurs initiatives importantes de la CMP. L'établissement d'une base de financement plus solide, permanente et durable pour les opérations de la CIPV reste un défi stratégique difficile à relever.

19. Je conclurai en remerciant l'ensemble des participants, qui se sont connectés à distance depuis leurs bureaux et leurs domiciles pour cette réunion de deux jours en ligne, tous ceux d'entre vous qui contribuent aux travaux des divers groupes de réflexion et comités, ainsi que le secrétariat pour avoir organisé cette manifestation et contribué à son succès.